

## ARRÊTÉ

approuvant la création de la zone réservée n° 30026-527 située entre le chemin de Cressy, le chemin de Belle-Cour, le chemin de Sur-le-Beau et le chemin de la Dode, sur le territoire de la commune d'Onex

28 juin 2017

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le projet de zone réservée n° 30026-527, établi par le département chargé de l'aménagement du territoire, le 11 mars 2016 ;

vu l'enquête publique n° 1869, ouverte du 5 avril au 4 mai 2016 ;

vu le préavis du Conseil administratif de la commune d'Onex, du 15 novembre 2016 ;

vu la procédure d'opposition, ouverte du 14 février au 16 mars 2017 ;

vu les arrêtés de ce jour statuant sur les oppositions à la création de la zone réservée susmentionnée ;

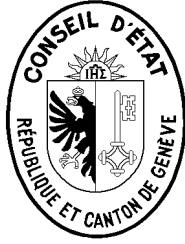
vu l'article 10 du règlement d'application de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (RSG L 1 30.01 ; RaLAT) ;

vu l'article 20, al. 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (RSG L 1 30 ; LaLAT) ;

vu l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929, (RSG L 1 40 ; LExt),

### ARRÊTE :

1. Le plan N° 30026-527 est adopté. Il est déclaré plan de zone réservée au sens de l'article 10 du règlement d'application de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 1<sup>er</sup> juillet 1992.
2. Le présent arrêté est déclaré exécutoire nonobstant recours.
3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans les 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Le recours ne peut être déclaré recevable qu'à l'égard des recourants ayant usé préalablement de la voie de l'opposition.
4. Un exemplaire du plan n° 30026-527, susvisé certifié conforme par la Chancellerie d'Etat, est déposé en annexe aux actes du Conseil d'Etat.



Certifié conforme,  
La chancelière d'Etat :  
Anja Wyden Guelpa

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 30 juin 2017

## **ARRÊTÉ**

approuvant la création de la zone réservée n° 30032-527 située entre le chemin des Laz, le chemin de la Genève et le chemin Charles-Borgeaud, sur le territoire de la commune d'Onex

28 juin 2017

## **LE CONSEIL D'ÉTAT**

Vu le projet de zone réservée n° 30032-527, établi par le département chargé de l'aménagement du territoire, le 11 mars 2016 ;

vu l'enquête publique n° 1868, ouverte du 5 avril au 4 mai 2016 ;

vu le préavis du Conseil administratif de la commune d'Onex, du 15 novembre 2016 ;

vu la procédure d'opposition, ouverte du 14 février au 16 mars 2017 ;

vu les arrêtés de ce jour statuant sur les oppositions à la création de la zone réservée susmentionnée;

vu l'article 10 du règlement d'application de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (RSG L 1 30.01 ; RaLAT);

vu l'article 20, al. 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (RSG L 1 30 ; LaLAT);

vu l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929, (RSG L 1 40 ; LExt),

### **ARRÊTE :**

1. Le plan N° 30032-527 est approuvé. Il est déclaré plan de zone réservée au sens de l'article 10 du règlement d'application de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 1<sup>er</sup> juillet 1992.
2. Le présent arrêté est déclaré exécutoire nonobstant recours.
3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans les 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Le recours ne peut être déclaré recevable qu'à l'égard des recourants ayant usé préalablement de la voie de l'opposition.
4. Un exemplaire du plan n° 30032-527, susvisé certifié conforme par la Chancellerie d'Etat, est déposé en annexe aux actes du Conseil d'Etat.



Certifié conforme,  
La chancelière d'Etat :  
Anja Wyden Guelpa

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 30 juin 2017